

Table de développement de la production biologique en collaboration avec :



PRODUCTION DE SEMENCES DE GRAINS BIOLOGIQUES : UNE FILIÈRE À CONSTRUIRE

Compte-rendu de la journée tenue le 21 avril 2015 à la maison de l'UPA sous la thématique : « Devenir producteur de semences biologiques au Québec : enjeux et opportunités »

La Table de développement de la production biologique (TDPB) de l'Union des producteurs agricoles ([UPA](#)) en collaboration avec le Syndicat des producteurs de grains biologiques du Québec ([SPGBQ](#)) et [l'Initiative de la famille Bauta sur la sécurité des semences au Canada](#), a tenu le 21 avril 2015, une journée d'information et de réflexion sur la production de semences biologiques. Cet événement fut l'occasion pour les producteurs de grains d'approfondir leurs connaissances sur les enjeux de la production de semences au Québec et sur les opportunités de développement qu'offre le secteur biologique.

Contenu - Présentations

Portrait du secteur de semences biologiques au Québec et au Canada.....	2
La production de semences au cœur de l'agriculture moderne	3
Programme de sélection végétale participative pour développer des variétés de blé et d'avoine adaptées à l'agriculture biologique	5
Développement de semences de maïs d'alimentation humaine et animale adaptées à la régie biologique du Québec, une approche participative	6
Atelier et plénière : intérêts, problèmes et enjeux de la production de semences biologiques	7
La production de semences certifiées en France et état des lieux de la production de semences biologiques	8
Résultats du réseau d'essais et de développement de cultivars de grains biologiques	10
Conclusion et suites.....	10

Pour accéder à l'ensemble des présentations en ligne : [cliquez ici](#)

Compte-rendu

JOURNÉE SUR LA PRODUCTION DE SEMENCES DE GRAINS BIOLOGIQUES — 21 avril 2015
« Devenir producteur de semences biologiques au Québec : enjeux et opportunités »

Portrait du secteur de semences biologiques au Québec et au Canada

Depuis 2009, les producteurs biologiques certifiés canadiens doivent utiliser des semences biologiques lorsqu'elles sont disponibles sur le marché commercial. Cette exigence fait en sorte que le potentiel de marché pour la semence biologique pourrait s'accroître d'environ 60 % si les producteurs de grains utilisaient exclusivement des semences biologiques (correspond au taux utilisation en semences de ferme pour les grandes cultures au Canada). C'est ce qu'estime un rapport intitulé : « Le marché canadien des semences biologiques et écologiques », publié en 2014 par l'Association pour le commerce des produits biologiques (COTA) en partenariat avec USC Canada. Pour établir le portrait du secteur des semences biologiques, monsieur Jérôme-Antoine Brunelle, agronome et coordonnateur au développement de l'agriculture biologique au sein de l'UPA, a présenté quelques chiffres issus de ce rapport.

En 2012, la valeur du marché québécois des semences biologiques en grandes cultures était estimée à hauteur de 2,8 M\$. Seulement 10 % de ce marché était véritablement comblé par des semences généalogiques certifiées biologiques, tandis que 30 % étaient comblés par des semences conventionnelles. La différence, soit 60 % du marché, était comblée par des semences de ferme (voir tableau ci-dessous). Cette tendance est semblable dans toutes les régions du Canada. Par ailleurs, le marché québécois représente environ 14 % du marché canadien de semences biologiques pour le secteur des grains.

PORTRAIT DU SECTEUR DES SEMENCES BIOLOGIQUES

Tableau 9 - Valeur des semences achetées et sauvegardées de grandes cultures au Québec (2012)	
Type of Seed	Quebec
Biologiques	
Semences achetées	
Conventionnelles non traitées	825 557 \$
Biologiques/Biologiques pédigrées	275 185 \$
Semences sauvegardées	1 651 114 \$
Total valeur semences biologiques	2 751 856 \$

Québec: 14% du marché canadien

60%

Source: ACPB/COTA et USC (2014)

Compte-rendu

JOURNÉE SUR LA PRODUCTION DE SEMENCES DE GRAINS BIOLOGIQUES — 21 avril 2015

« Devenir producteur de semences biologiques au Québec : enjeux et opportunités »

Mandaté par la [Table ronde sur la chaîne de valeur de l'industrie des produits biologiques du Canada](#), dirigée par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), [ÉcoRessources Consultants](#) a effectué en 2011 l'analyse du potentiel de marché pour les semences biologiques au Canada. Dans cette analyse, les principales variables explicatives du choix des producteurs agricoles de ne pas acheter de semences biologiques pour la production de grains étaient liées au fait que **certaines variétés spécifiques ne sont pas disponibles** tandis que d'autres le sont, mais en **quantité insuffisante** ou bien que le **prix est trop élevé**. Quelques producteurs ont même indiqué que la mise en œuvre de mesures leur interdisant d'utiliser des semences conventionnelles ferait en sorte qu'il leur serait difficile de rester dans la production biologique certifiée, et ce, en raison de la hausse des coûts et de la non-disponibilité des variétés recherchées. Néanmoins, la croissance du marché biologique est continue, et représente des opportunités intéressantes pour les producteurs de semences.

Le principal défi associé à l'exploitation de ce potentiel consiste à fournir un grand nombre de variétés de semences de grande qualité à prix raisonnable. Dans sa conclusion, M. Brunelle a proposé quelques stratégies de développement pour faire face à ce défi, notamment de commencer par le développement d'une sélection de cultures à fort potentiel de rendement.

[La production de semences au cœur de l'agriculture moderne](#)

Pour entrer dans le vif du sujet, madame [Annie Bergeron](#), directrice production de semences et relations d'affaires chez [Les Grains Semtech inc.](#) et monsieur [David Proulx](#), propriétaire de [RDR Grains et Semences](#) ont exposé les rudiments de la production de semences de grains sous régie biologique.

D'abord, l'utilisation du fumier plutôt que de l'engrais de synthèse pose des problèmes pour fertiliser les champs, plus particulièrement au niveau de la répartition des dosages d'éléments nutritifs sur les superficies en culture. Par exemple, de mauvais dosages en azote peuvent provoquer une maturité moins uniforme du grain. Par ailleurs, la présence accrue de mauvaises herbes est un défi de production en soi, mais elle rend également difficile le criblage des lots de semences. Parfois, plus d'un nettoyage avant l'entreposage est recommandé afin de faciliter la préservation du grain.

L'objectif du producteur de semences est d'offrir un grain pur et de qualité supérieure à l'ensemble de ses clients. Pour ce faire, les principaux éléments à considérer ont été expliqués aux participants. En premier lieu, le processus de multiplication de semences à haut statut (sélectionneur, sélect, fondation ou enregistrée) est important pour permettre la vente aux producteurs de grain commercial de semence certifiée (génération après semence enregistrée) de qualité répondant aux normes en vigueur.

Compte-rendu

JOURNÉE SUR LA PRODUCTION DE SEMENCES DE GRAINS BIOLOGIQUES — 21 avril 2015 « Devenir producteur de semences biologiques au Québec : enjeux et opportunités »

Le producteur de semences doit réaliser l'importance des nettoyages entre les changements de variétés et prendre le temps qu'il faut pour effectuer ces travaux de manière rigoureuse : nettoyage du semoir, de la moissonneuse, de la boîte à grains ou du camion, de la vis de déchargement, des élévateurs et des silos d'entreposage. D'emblée, être producteur de semences nécessite un suivi au champ rigoureux et une minutie particulière au niveau de toutes les opérations.

À la récolte, le producteur de semences doit garder sa récolte dans son silo, car la livraison se fait au moment où le semencier en a besoin, soit entre le mois de novembre et le mois de mai, pour une production sous contrat. Il doit donc avoir une capacité d'entreposage suffisante et que les silos soient bien identifiés, tout en gardant par écrit les informations sur chacun pour éviter la confusion lors du chargement. Par la suite, le grain entreposé est échantillonné régulièrement par le producteur pour suivre l'analyse de la pureté et de la qualité.

Afin de réussir à tirer profit de la production de semences, le producteur doit connaître les règlements et les procédures pour la production de semences pédigrées au Canada, également appelé la [Circulaire 6](#). Pour toute question portant sur l'interprétation de ces exigences, les producteurs peuvent s'adresser à l'Association canadienne des producteurs de semences ([ACPS](#)).

Pour le producteur agricole, il est donc possible de produire des semences sous contrat avec une compagnie semencière ou de manière indépendante, en respectant les obligations qui s'imposent. Pour une production sous contrat, une prime est versée au producteur selon la convention établie entre ce dernier et le semencier. Cette prime sert à rétribuer la technicité et les coûts supplémentaires associés à la production de semences.

En expliquant les différentes étapes de la production de semences, les aspects techniques et les chiffres qui y sont associés, madame Bergeron et monsieur Proulx ont établi que la production de semences est un procédé qui requiert un partenariat de confiance et le désir de bien faire les choses pour chacune des parties impliquées.



Producteurs discutant lors du dîner

Compte-rendu

JOURNÉE SUR LA PRODUCTION DE SEMENCES DE GRAINS BIOLOGIQUES — 21 avril 2015

« Devenir producteur de semences biologiques au Québec : enjeux et opportunités »

[Programme de sélection végétale participative pour développer des variétés de blé et d'avoine adaptées à l'agriculture biologique](#)

[L'initiative de la famille Bauta sur la sécurité des semences au Canada](#) est portée par l'organisme [USC Canada](#) et met en lien agriculteurs et chercheurs pour identifier et développer des variétés qui sont adaptées aux besoins des producteurs biologiques à travers le pays. Madame [Helen Jensen](#), Ph. D., coordonnatrice régionale de ce programme pour le Québec, a d'abord présenté ce en quoi consistent les principes de la sélection participative, le partenariat entre l'Université du Manitoba et des producteurs de grains biologiques de l'Ouest canadien dans le cadre de ce programme, ainsi que les nombreuses collaborations pour mener à terme un tel programme.

Par la suite, les premiers résultats de trois ans de sélection participative par huit producteurs de l'Ouest canadien, ont été présentés. Partant de générations F2 et F3, les variétés sélectionnées par les producteurs dans le cadre de ce programme ont démontré une meilleure levée, une meilleure maturité du grain ainsi que de meilleurs rendements. Cependant, certaines variétés démontraient plus de verse et une maturité plus tardive par rapport aux variétés conventionnelles.

Dans l'ensemble, quinze producteurs du Québec participent au programme de sélection participative pour le blé et l'avoine de l'Initiative de la Famille Bauta en 2015, dont quatre producteurs qui se sont inscrits au programme lors de cette journée sur la production de semences de grains biologiques.

En conclusion, basés sur les données disponibles, les variétés sélectionnées dans le cadre de ce programme semblent mieux adaptées à la production biologique du fait que les critères de sélection sont en fonction des besoins des producteurs. Toutefois, certains facteurs tels que la susceptibilité à la verse et l'atteinte de la maturité des plants doivent être améliorés.

Cette expérience concrète de sélection participative permet de dresser certains constats et soulève un certain nombre de questions. D'une part, il est démontré que les producteurs qui ne sont pas satisfaits des variétés disponibles sur le marché mettent plus d'efforts dans la sélection de leurs populations, ce qui laisse place à une réelle amélioration en fonction des critères précis. D'autre part, l'influence des comportements de l'individu ainsi que de son environnement dans la sélection participative, notamment en lien avec la disponibilité d'éléments nutritifs, mérite d'être documentée davantage. Pour ce faire, le programme prévoit des modifications au protocole de sélection participative en 2015. De plus, plusieurs années de données sont nécessaires pour évaluer la performance des variétés dans différents sites et en tenant compte des variations entre les saisons. Le programme prévoit donc de répéter les essais des variétés cette année et l'année prochaine.

Compte-rendu

JOURNÉE SUR LA PRODUCTION DE SEMENCES DE GRAINS BIOLOGIQUES — 21 avril 2015

« Devenir producteur de semences biologiques au Québec : enjeux et opportunités »

[Développement de semences de maïs d'alimentation humaine et animale adaptées à la régie biologique du Québec, une approche participative](#)

En 2010, la [Coop Agrobio](#) a mis en œuvre un projet de développement de semences de maïs de variétés population dans une vision de sécurisation de l'approvisionnement pour les producteurs par rapport aux OGM. De fait, la majorité des semences de maïs disponibles sur le marché ont été développées sous régie conventionnelle et ne sont pas nécessairement adaptées à la régie biologique, aux différentes zones climatiques et pédologiques du Québec et tolérantes à la pression de mauvaises herbes (et des parasites). Madame [Maude Forté](#), directrice générale de la [Coop Agrobio](#), a présenté le contexte, les objectifs, les procédés et les résultats du projet.

Afin d'approvisionner les producteurs en variétés de maïs pour l'alimentation biologique humaine et animale, le projet vise à en développer de nouvelles (lignées pures, hybrides et à pollinisation ouverte) par un partenariat entre producteurs et phytogénéticiens et tester la valeur scientifique d'une telle approche participative pour le développement de semences de maïs au Québec (en comparaison à l'approche conventionnelle). Pour ce faire, la robustesse et la tolérance au stress des maïs sélectionnés, sous des régies conventionnelles comparées à celles biologiques, ont été comparées par les producteurs. En complément, le projet vise à former des producteurs et des agronomes en lien avec les modèles spécifiques d'amélioration participative.

Ce projet met en lien sept producteurs-membres de la Coop Agrobio et les chercheurs de la plateforme d'innovation en agriculture biologique de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA).

Sur le plan des résultats, le taux d'huile et de protéines s'est avéré plus élevé dans les variétés sélectionnées. Ces mêmes variétés démontrent également un pourcentage d'amidon, des poids spécifiques, une dureté et un retrait du péricarpe plus bas. À ce jour, quatre populations sont suffisamment avancées pour amorcer des démarches de mise en marché.

Ce qui distingue ce projet est qu'il se développe selon l'approche de la « chaîne de valeur », qui comprend l'ensemble des étapes servant à obtenir un avantage concurrentiel sur le marché. En partenariat avec la [Société-Original](#), la [Coop Agrobio](#) a réuni une table ronde de cinq experts (quatre cuisiniers et un boulanger) pour expérimenter des recettes (pain, polenta/gris, hush puppies, distillation, nixtamilisation, bouilli, tacos, scone, biscuits, galettes). Ces recettes réalisées à base de grains complets et de farine moulue sur pierre provenaient des échantillons de variétés développées dans le cadre du projet (Wapsee mix, Blanc, Porto et Agurtzan). Les résultats de ces essais

Compte-rendu

JOURNÉE SUR LA PRODUCTION DE SEMENCES DE GRAINS BIOLOGIQUES — 21 avril 2015

« Devenir producteur de semences biologiques au Québec : enjeux et opportunités »

permettront aux producteurs de mieux mettre en valeur les qualités extrinsèques particulières des variétés telles que les arômes (lactique, caramel et noix) et les caractéristiques gustatives (sucré, douce et riche) auprès de leurs acheteurs sur le marché.

En résumé, la [Coop Agrobio](#) vise à sécuriser et à diversifier l'approvisionnement des semences biologiques de maïs pour les producteurs. Des variétés de spécialités permettront d'ouvrir de nouveaux marchés de maïs en alimentation humaine, grâce à une chaîne de valeur qui valorisera pleinement les variétés développées avec l'approche participative. L'organisation désire accroître un réseau de semences fermières, afin de produire les semences en quantité suffisante et répondant à des critères élevés de qualité.

Atelier et plénière : intérêts, problèmes et enjeux de la production de semences biologiques

À la suite des présentations de l'avant-midi, monsieur [Jérôme-Antoine Brunelle](#) a animé une plénière compte tenu de l'intérêt des producteurs pour la production de semences biologiques et pour les éléments présentés. De manière générale, les participants ont établi que le marché de semences biologiques présente un grand potentiel et que bien des activités de recherche et de développement se poursuivent ; celles-ci doivent être menées selon les réels besoins des producteurs. De plus, les objectifs de recherche doivent viser le développement des variétés adaptées à une régie biologique, à l'environnement de la production biologique (maladies, mauvaises herbes, etc.) et aux conditions locales de manière à ce qu'elles soient intéressantes à développer pour le marché.

Concernant la production de semences à la ferme (autoapprovisionnement), on établit que ceci relève d'un choix personnel du producteur qui désire développer des variétés adaptées à ses propres conditions de production, et que l'inaccessibilité aux programmes d'assurance récolte pour ces producteurs nuit à cette liberté de choisir son mode d'approvisionnement en semences.

De plus, on sollicite l'aide de l'UPA afin d'étudier économiquement les mécanismes de redevance associés à la vente de semences pour le financement des activités de recherche au Canada. L'objectif serait d'établir les montants d'argent précis associés aux redevances payées par les producteurs biologiques, afin que ces montants soient spécifiquement alloués à la recherche en agriculture biologique. Les projets financés seront à étudier et mis en lien avec les besoins réels des producteurs en terme de recherche. Pour ce faire, un effort commun et concerté de la part des organismes concernés ([IRDA](#), [CETAB+](#) et [CEROM](#)) est essentiel.

Le prix élevé des semences biologiques peut constituer un frein au développement du marché, mais il est justifié par des coûts de production plus élevés et également une qualité plus élevée. Cette qualité mérite d'être mieux valorisée auprès des producteurs. D'ailleurs, ceci peut avoir de graves

Compte-rendu

JOURNÉE SUR LA PRODUCTION DE SEMENCES DE GRAINS BIOLOGIQUES — 21 avril 2015

« Devenir producteur de semences biologiques au Québec : enjeux et opportunités »

conséquences, car on rapporte que certaines variétés intéressantes pour la production biologique sont en train de disparaître du marché à cause de la faible demande.

Somme toute, la production de semences de grains biologiques s'insère dans une nouvelle filière à développer. Comme le montre un rapport sur [le marché canadien des semences biologiques et écologiques](#), le défi principal est de fournir un grand nombre de variétés de semences de grande qualité à prix raisonnable. Pendant que les vendeurs se questionnent à savoir si la demande est suffisante pour justifier l'augmentation de la production, les producteurs (acheteurs) considèrent l'offre insuffisante. Il devient donc difficile de distinguer la cause de l'effet. Les producteurs se procureraient davantage de semences biologiques si un plus grand nombre de variétés étaient disponibles et les détaillants de semences offriraient davantage de variétés si la demande était supérieure.

Pour pallier aux freins de la croissance de l'industrie canadienne de semences biologiques, il est proposé d'améliorer la communication et la coordination entre l'industrie de semences et les producteurs biologiques. Par la suite, il serait essentiel d'entretenir des liens avec les représentants gouvernementaux et l'[Association des producteurs de semences](#) pour disséminer l'information dans le secteur biologique et s'assurer que l'industrie de semences prenne en compte les réalités du marché. Dans le cas contraire, le secteur canadien de semences conventionnelles est bien organisé et recueille de l'information sur sa croissance, son marché et sa valeur commerciale.

D'ailleurs, dans la section des commentaires du formulaire d'évaluation de la journée, les participants ont indiqué qu'il serait souhaitable d'améliorer la communication avec les producteurs conventionnels et de répéter ce type d'initiative lors de journées régionales ou interrégionales.

[La production de semences certifiées en France et état des lieux de la production de semences biologiques](#)

Avec près de 400 000 ha de production, la France est le premier pays producteur semencier européen. Elle est un leader mondial des exportations de semences de grandes cultures. Cette performance de la filière de semences françaises est principalement attribuable à son organisation très marquée et s'appuyant sur plusieurs instances. Madame Laure Vinsant Le Lous, qui a travaillé en tant qu'agroéconomiste au sein de la Fédération nationale des agriculteurs multiplicateurs de semences ([FNAMS](#)) qui représente les 19 000 producteurs français de semences, a présenté la structure française de la filière de semences certifiées.

Le premier maillon de la filière se situe au niveau de la sélection. Puis une instance qui est le Comité technique permanent de la sélection ([CTPS](#)), également surnommé « comité consultatif », est

Compte-rendu

JOURNÉE SUR LA PRODUCTION DE SEMENCES DE GRAINS BIOLOGIQUES — 21 avril 2015
« Devenir producteur de semences biologiques au Québec : enjeux et opportunités »

responsable des échanges et de la concertation entre l'État et les groupes professionnels concernés, depuis l'obteneur jusqu'à l'utilisateur final. C'est le [CTPS](#) qui propose au ministère de l'Agriculture les nouvelles variétés à inscrire au catalogue officiel (préalable à toute commercialisation des semences issues de ces variétés). Ce comité suit également l'évolution des règlements techniques encadrant la production de semences. Le Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences ([GEVES](#)) met en place, pour le compte du [CTPS](#), les essais permettant de juger les variétés proposées à l'inscription au catalogue officiel.

Le maillon de la production de semences est ensuite représenté par une autre instance, le Groupement national interprofessionnel des semences et plants ([GNIS](#)) qui représente les différentes professions concernées (sélectionneurs, établissements multiplicateurs, agriculteurs et utilisateurs). Le [GNIS](#) veille à l'organisation de la production et de la commercialisation des semences. Elle a également la mission via son service technique, le Service officiel de contrôle ([SOC](#)) pour le contrôle et la certification officielle de semences et plants. Le SOC garantit ainsi la qualité des semences certifiées produites en France à travers des contrôles en culture satisfaisants et des analyses de semences conformes à la réglementation.

La production de semences certifiées en France passe obligatoirement par une contractualisation entre un agriculteur multiplicateur de semences (regroupés et représentés par la [FNAMS](#)) et un établissement producteur de semences (regroupés au sein de l'UFS). Le contrat est enregistré auprès du [GNIS](#).

Après avoir présenté les détails de ces instances, Madame Vinsant Le Lous a exposé quelques chiffres statistiques et ceci a apporté un éclairage sur la réglementation en place. De toute évidence, la filière semence en France est organisée, mais est également caractérisée par une forte implication de l'État français, ce qui diffère grandement des filières nord-américaines qui laissent davantage place aux entreprises semencières.

En ce qui concerne l'état des lieux de la filière des semences biologiques certifiées en France, une révision de la réglementation sur l'agriculture biologique du point de vue européen est en cours qui souhaite supprimer le recours aux dérogations à l'utilisation des semences biologiques non traitées en cas d'absence de variété disponible à l'horizon 2022. D'autres points sont également en discussions afin de trouver des compromis pour garantir la pérennité du système.

Pour la [FNAMS](#), qui est également un centre technique important, plusieurs impasses techniques propres à la production de semences mais encore plus en mode biologique sont identifiés comme des

Compte-rendu

JOURNÉE SUR LA PRODUCTION DE SEMENCES DE GRAINS BIOLOGIQUES — 21 avril 2015

« Devenir producteur de semences biologiques au Québec : enjeux et opportunités »

freins au développement de cette production (lutte contre les ravageurs et les maladies, manque de produits utilisables en bio, etc.). Il en résulte une grande variabilité des rendements, qui a un certain impact sur les coûts. De plus le manque de diversité de variétés adaptées à la production biologique et leur faible disponibilité sont des freins supplémentaires.

Résultats du réseau d'essais et de développement de cultivars de grains biologiques

Pour terminer, monsieur Yves Dion, agronome, M. Sc. de phytogénétique, chercheur au Centre de recherche sur les grains ([CEROM](#)) inc., a présenté les résultats d'essais menés par le [CEROM](#) sur blé du printemps, blé d'automne, épeautre, soya et lin oléique pendant trois ans, et ce, dans le cadre d'un réseau d'essais et de développement de cultivars de grains biologiques déployés sur quatre sites répartis dans la grande région de Montréal et de l'Estrie.

Quatre sites étaient chez des producteurs biologiques certifiés et un autre au [CEROM](#). Ce dernier site permettait de vérifier le comportement des cultures en période de transition vers la régie biologique. Les résultats de ce projet démontrent qu'il existe assurément des caractéristiques et aptitudes spécifiques de certains cultivars dont les producteurs biologiques peuvent retirer un bénéfice. Toutefois, la contribution de l'information issue des réseaux conventionnels aux efforts de développement et d'optimisation des pratiques de la régie biologique, demeure mitigée.

Conclusion et suites

Pour terminer la journée, M. Brunelle a livré sa synthèse des enjeux et des réflexions issus des conférences et discussions, de manière à assurer les suivis adéquats. Pour tenter de répondre à la question « comment les producteurs de grains du Québec peuvent-ils s'organiser pour assurer le développement de la production de semences biologiques et profiter des opportunités du marché? », les éléments suivants ont été proposés.

D'une part, les participants sont d'avis que les efforts de recherche et de développement des variétés doivent être menés dans les conditions d'une régie biologique, car les enjeux et les besoins des producteurs qui cultivent sous cette régie sont uniques (limitation dans les nutriments disponibles; compétition des mauvaises herbes; pression des maladies) à l'intérieur d'un agroécosystème unique (rotation, non OGM, microbiologie du sol et microclimats). Une meilleure collaboration entre les instituts de recherche et les organismes de transfert technologique ([IRDA](#), et [CETAB+](#)) est souhaitée, comme dialoguer avec les producteurs agricoles pour établir les freins techniques identifiés (ex. pour savoir quelles maladies causent le plus de problèmes et les mauvaises herbes les plus dommageables telles que la folle avoine, le radis sauvage, la vesce et l'herbe à poux) et surtout les caractéristiques variétales recherchées en production biologique. Une attention particulière doit être portée à la diffusion des résultats.

Compte-rendu

JOURNÉE SUR LA PRODUCTION DE SEMENCES DE GRAINS BIOLOGIQUES — 21 avril 2015

« Devenir producteur de semences biologiques au Québec : enjeux et opportunités »

D'autre part, l'approche de la chaîne de valeur, mise de l'avant dans le projet de la [Coop Agrobio](#), doit être appliquée pour maintenir le lien entre les variétés recherchées en production biologique et les propriétés recherchées par les consommateurs. Par ailleurs, par le biais des différentes présentations, on reconnaît qu'être producteur de semences nécessite un savoir-faire spécifique et cela implique une diversité d'opérations. Cette profession, en soi, mériterait d'être promue davantage dans le milieu agricole québécois, comme cela se fait chez nos cousins français.

La production de semences de grains biologiques s'insère dans une nouvelle filière à développer au Québec. Pour pouvoir assurer ce développement, le coordonnateur au développement de l'agriculture biologique au sein de l'[UPA](#) étudiera d'un point de vue économique les mécanismes de redevance associés à la vente de semences pour le financement des activités de recherche au Canada. Par la suite, il serait important d'exiger que les montants d'argent associés aux redevances payées par les producteurs biologiques soient spécifiquement alloués aux activités de recherche en agriculture biologique.

Pour terminer, la question des outils de sécurité du revenu (assurance récolte) adapté aux producteurs qui produisent leurs propres semences a été ciblée comme une priorité. Sur ce point, l'Union des producteurs agricoles s'appuie sur les recommandations contenues dans le rapport final du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec, déposé en décembre 2014. Ce rapport recommande, en effet, la mise en place à court terme d'une protection en assurance récolte adaptée à la production biologique. Ce dernier recommande aussi la mise en place d'un soutien particulier à la transition biologique, dans le cadre d'un programme d'appui au développement des entreprises qui permettrait de soutenir l'investissement et l'accompagnement des producteurs. Le développement de la filière des semences de grains biologiques saura certainement profiter de tels programmes.

Pour plus d'information :

M. Jérôme-Antoine Brunelle, agr.
Coordonnateur au développement de l'agriculture biologique
Union des producteurs agricoles
Tél. 450 679-0540, poste 8684
Courriel : jabrunelle@upa.qc.ca